

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH

Délibération

N° 2024_5_5

Convocation du 26 juin 2024

Le premier juillet 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine AZNAR, M. Gérard ALAZARD, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Claudine AUDOIN

ÉTAIENT ABSENTS:

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION:

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2024_5_5 : Décision modificative n°2024-01 Budget Photovoltaïque

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il vient d'accorder par délibération n°2024_5_4 une avance de trésorerie remboursable du budget principal de la Commune au profit du budget annexe Photovoltaïque, et qu'il convient d'actualiser le budget primitif 2024 de ce budget annexe pour intégrer ces nouvelles dépenses et recettes.

A cet effet, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de décision modificative n° 2024-01 relatif à l'exercice comptable 2024 du budget annexe Photovoltaïque de la Commune.

Monsieur le Maire expose alors à l'assemblée :

- Les conditions d'élaboration de ce projet de décision modificative,
- La répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2024, au regard du budget annexe Photovoltaïque 2024.

Les écritures sont les suivantes :

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
	de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
FONCTIONNEMENT			Credits	
D-6156: Maintenance	0,00€	1 500,00€	0,00€	0,00€
R-7741 : Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	0,00€	0,00€	0,00€	5.500,00€
R-7088 : Autres produits d'activité	0,00€	0,00€	4 000,00 €	€
annexe				
Total FONCTIONNEMENTT	0,00€	1 500,00€	4 000,00 €	5 500,00€
Total	1 500,00 €		1 500,00 €	
Général				

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de décision modificative n° 2024-01 de l'année 2024 sur le budget annexe Photovoltaïque se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :

en dépenses : 1 500,00 €,
en recettes : 1 500,00 €,

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n°01 du budget annexe Photovoltaïque de l'année 2024 de **1 500,00 €**.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- De voter la décision modificative n° 2024-01 de l'année 2024 :
 - o Par nature et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **De voter** la décision modificative n° 2024-01 de l'année 2024 :
 - o Par nature et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
- **D'adopter** la décision modificative n° 2024-01 relative à l'exercice comptable 2024 du budget annexe Photovoltaïque, telle que présentée ci-dessus.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 15 Procurations : 0	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 02/07/2024

Pour expédition conforme,

Le Maire,

DATE DE MISE EN LIGNE :

02/07/2024

Monsieur Bernard PIASER